

Analyse critique du traitement de l'apposition dans la grammaticographie contemporaine

Nicolas Gregov*

Université de Liège, Belgique

Résumé. L'objectif de cette contribution est d'étudier la manière dont la grammaticographie contemporaine définit l'apposition. Nous analysons le traitement de la notion par cinq grammaires récentes, à savoir le *Bon usage* (2016), la *Grammaire critique* (2010), la *Grammaire méthodique* (2021), la *Grammaire française* de Piron (2013) et la *Grande Grammaire du français* (2021). Chacun des ouvrages est analysé systématiquement en vue de présenter leur architecture théorique (« unité maximale de référence » et relations fondamentales) et les stratégies permettant de définir l'apposition (critères définitoires, composantes linguistiques et relation avec les parties du discours). L'étude démontre que l'apposition est non seulement un terme polysémique, mais qu'elle met aussi en évidence la logique des modèles tout en soulignant leurs limites.

Abstract. *Critical analysis of the treatment of apposition in contemporary grammaticography.* The objective of this contribution is to study how contemporary grammatical discourse defines apposition. We analyse the treatment of the notion by five recent grammars, namely *Bon usage* (2016), *Grammaire critique* (2010), *Grammaire méthodique* (2021), *Grammaire française* (2013) and *Grande Grammaire du français* (2021). Each of the grammars is systematically analyzed in order to present their theoretical architecture (« maximum unit of reference » and fundamental relationships) and the defining strategies of *apposition* (defining criteria, linguistic components and relation to parts of speech). The study shows that apposition is not only a polysemous word, but that it also highlights the logic of models while emphasizing their limitations.

1 Introduction

La fonction *apposition* est une notion qui a fait l'objet de plusieurs débats en linguistique française, comme l'attestent les désaccords des grammairiens au sein de la revue du *Français moderne* dans les années 1950-1960. Si la notion connaît un intérêt important autour des années 2000 (Blasco-Dublecco et Caddéo, 2001 ; Lago, 1994 ; Neveu, 2000a ; Wilmet, 1997, etc.), elle n'est plus aujourd'hui au cœur des problématiques de la recherche en linguistique française. L'une des raisons de ce désintérêt (relatif) pour l'apposition est sans doute la mise au second plan de la notion au profit d'autres problématiques plus

*ngregov@uliege.be

globales, telles que le détachement (Neveu *et al.*, 2017), la prédication seconde (Havu et Pierrard, 2008) ou l'adjectivité (Neveu et Roig, 2020), qui semblent englober les constructions identifiées comme des appositions. Une autre raison peut être trouvée, paradoxalement, en la stabilisation progressive de la notion au sein de la linguistique moderne. À ce propos, il faut souligner l'importance des travaux de F. Neveu, spécialiste de la question dans le domaine francophone, qui a réalisé une étude historique de la notion (1996, 1998 : 15-62) ainsi que plusieurs synthèses de ses propriétés sémantiques, syntaxiques et énonciatives (2000b, 2021a). La définition de l'apposition proposée par Neveu (2021a) constitue d'ailleurs notre point de référence :

La notion d'apposition s'applique à un type de construction qui peut être décrit comme la mise en séquence par appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés, constituant une expression désignative complexe, sémantiquement et formellement disjointe par le détachement, composée :

1/ d'un support syntaxiquement autonome dans la construction, (ii) pivot interprédicatif [...], (iii) occupant une position référentielle dans l'énoncé, (iv) susceptible par conséquent d'être engagé dans une chaîne de référence, d'y tenir le rôle de pointeur nominal ou pronominal, et donc de participer activement à la cohésion textuelle, (v) présenté par l'encodeur comme non fini au plan informationnel, puisqu'il appelle une expansion non restrictive constituée par l'apposé ;

2/ d'un terme descripteur détaché, (ii) occupant une position périphérique à la structure argumentale de l'énoncé, (iii) de nature variée mais nécessairement compatible avec la caractérisation (descripteur adjectival, participial, nominal déterminé, nominal non déterminé, nominal absolu, nominal prépositionnel), (iv) formant un apport dont le fonctionnement est régi par un mécanisme d'incidence exercé en direction du support, et confirmé par des faits réactionnels [...], (v) définissant avec son point d'appui une cellule référentielle et informationnelle affectée d'une forte coalescence, [...], (vi) dont la fonction générale est de prédiquer les propriétés de son support, (vii) formant un prédicat second [...], (viii) inapte à modifier la véridictionnalité de la prédication d'ancrage, (ix) susceptible d'activer des valeurs circonstancielles aléatoires [...], (x) dont le support est nécessairement instancié dans la prédication première, même de manière oblique.

Cette étude poursuit deux objectifs. Le premier concerne l'évaluation des acceptions de la fonction appositive dans le discours grammatical contemporain : la stabilisation de la notion en linguistique se traduit-elle par une homogénéité définitoire au sein des grammaires de référence actuelles du français, que l'on peut considérer comme des matériaux témoignant d'un état de la recherche en linguistique ? Il s'agit ensuite d'analyser la manière dont la fonction est intégrée à la théorie syntaxique de ces grammaires : l'hypothèse défendue est que l'analyse du traitement de l'apposition met au jour la logique interne des théories syntaxiques ainsi que leurs limites respectives. La perspective est donc métathéorique et critique. Afin de réaliser cette étude, nous procédons en trois temps. Nous commençons par préciser le cadre méthodologique de l'analyse (→2). En second lieu, nous décrivons et critiquons le point de vue de cinq cadres syntaxiques quant à la notion d'apposition (→3). Enfin, nous dressons un bilan de la définition de la fonction appositive dans la grammaticographie française (→4).

2 Méthodologie

L'analyse des acceptions du terme *apposition* au sein des grammaires de référence nécessite de préciser les critères de sélection des grammaires retenues d'une part, et les critères de comparaison d'autre part.

Plutôt que de présenter un panorama à visée exhaustive, nous avons opté pour un nombre restreint de grammaires du français, qui peuvent dès lors être analysées plus finement. Par souci de cohérence, l'attention a été portée sur cinq grammaires de référence, que l'on pourrait qualifier d'« universitaires » (Touratier 1998), éventuellement de « traditionnelles » (Neveu et Lauwers 2009), et qui semblent faire autorité au sein de la communauté linguistique. Il ne s'agit donc pas ici d'étudier l'apposition dans l'ensemble du discours grammatical, tâche qui dépasserait le cadre d'un article, mais de se focaliser sur plusieurs grammaires de référence, dont on émet l'hypothèse qu'elles sont le témoin de l'état des acquis, évidemment provisoires, des travaux de linguistique. Le corpus est constitué du *Bon usage* (Grevisse et Goosse, 2016), de la *Grammaire critique du français* (Wilmet, 2010), de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.*, 2021), de la *Grammaire française* (Piron, 2013) et de la *Grande Grammaire du français* (Abeillé et Godart, 2021). D'autres grammaires auraient pu être envisagées, mais nous faisons l'hypothèse que celles retenues sont représentatives de la majorité des démarches permettant de définir l'apposition. Le principal critère de sélection est en effet la spécificité du traitement de l'apposition : ont été considérées des approches au moins partiellement incompatibles.

En vue de présenter et de comparer systématiquement les grammaires, celles-ci ont été soumises à cinq critères, parmi lesquels les deux premiers permettent de comprendre l'architecture théorique des modèles syntaxiques : (a) l'« unité maximale de référence », qui désigne l'unité ne pouvant être intégrée syntaxiquement à une autre unité (traditionnellement, la « phrase ») ; (b) les relations fondamentales, c'est-à-dire les relations principales permises par le modèle (p.ex. la subordination) ; (c) les critères utilisés pour définir l'apposition, en regard des propriétés exposées dans Neveu (2021a) ; (d) les composantes linguistiques mobilisées dans le cadre de cette définition, en référence aux points de vue morphosyntaxique, sémantico-référentiel et énonciatif-hiérarchique que C. Hagège (2013) utilise pour analyser l'énoncé ; (e) l'opposition entre partie du discours et fonction, à travers les parties du discours pouvant accéder à la fonction appositive. Sauf mention contraire, tous les exemples utilisés dans cette étude proviennent des ouvrages analysés.

3 Analyse des grammaires

L'étude des grammaires est structurée à partir du phénomène linguistique auquel est associée l'apposition. Tout d'abord, nous envisageons le *Bon usage* (→3.1) et la *Grammaire méthodique* (→3.2), qui mobilisent la prédication seconde. Ensuite, est analysée la *Grammaire méthodique* (→3.3), qui recourt au détachement. Enfin, la *Grammaire française* de Piron (→3.4) utilise l'expansion nominale alors que la *Grande Grammaire du français* (→3.5) opère un rapprochement entre apposition et coordination.

3.1 Le *Bon usage* (2016)

Publié à partir de 1936, le *Bon usage* constitue l'une des grammaires traditionnelles du XX^e siècle les plus reconnues dans le domaine francophone. Elle est régulièrement mise à jour et augmentée. C'est la dernière édition (2016) qui fait l'objet de l'analyse.

a. *Unité maximale de référence.* L'unité maximale de référence du *Bon usage* est la phrase, définie comme « l'unité de communication linguistique, [...] [qui] ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique » (Grevisse et Goosse, 2016 : §211). Plus précisément, l'archétype de la phrase du *Bon usage* est la phrase verbale énonciative, qui est fondée sur la relation de prédication entre un sujet et un prédicat.

b. *Relations fondamentales.* Outre la relation de prédication, qui permet de fonder la phrase prototypique, le *Bon usage* distingue la subordination et la coordination (Grevisse et Goosse, 2016 : §260, 274).

c. *Critères définitoires.* Les critères permettant de définir l'apposition sont exposés au moyen d'un test. Le concept est en effet défini par le biais d'une transformation : l'apposition est « un élément nominal¹ placé dans la dépendance d'un autre élément nominal et qui a avec celui-ci la relation qu'a un attribut avec son sujet, mais sans copule » (§340). Afin de repérer une apposition dans une phrase, l'analyste doit donc repérer l'élément nominal (x) dépendant d'un autre élément nominal (y) puis vérifier si ces deux éléments peuvent être intégrés à une phrase de type « y est x ». Étant donné l'identité catégorielle, peut se poser la question de l'orientation de la relation dépendancielle : quel est l'élément subordonnant ? Aucun critère permettant l'identification univoque de l'élément subordonné (et donc de l'apposé) n'est énoncé explicitement : le *Bon usage* mentionne le fait qu'un article peut apparaître lors du passage à la phrase copule, comme en (1b), et que l'ordre est considéré comme non pertinent (§341). Seul le caractère supprimable de l'apposition, qui « n'entraîne pas de changement véritable dans le contenu de la phrase » (§341), permet d'éliminer les appositions formées de noms sans article : en (1c), la fonction sujet ne peut être exercée par un nom nu.

- (1) a. *Consoler, art délicat, n'est pas à la portée de tous.*
 b. *Consoler est un art délicat.*
 c. **Art délicat n'est pas à la portée de tous.*

En regard de la définition de Neveu (2021a), celle du *Bon usage* mobilise avant tout la caractéristique (vii) du terme descripteur détaché, en l'occurrence la formation d'un prédicat second. Cependant, ce prédicat second est nécessairement attributif chez Grevisse et Goosse, alors que Neveu estime qu'il est « le plus souvent de type attributif ». Les auteurs s'opposent également quant au détachement, qui peut ne pas être présent dans le *Bon usage* (p.ex. *oiseau-mouche*, §341), et quant à la nature du terme descripteur, strictement nominal pour les grammairiens belges.

d. *Composantes linguistiques.* Puisque les critères définitoires sont énoncés indirectement, au moyen d'une équivalence, l'identification des composantes linguistiques n'est pas évidente. On peut toutefois estimer que la transformation en copule est d'ordre morphosyntaxique, puisqu'elle nécessite une autre structure syntaxique. On pourrait également considérer qu'à travers la transformation attributive, l'apposition est définie par une relation d'ordre sémantique, à savoir l'équivalence que l'on observe entre un attribut et son sujet. De plus, le caractère supprimable de l'apposition mobilise les plans morphosyntaxique (l'énoncé est bien formé) et sémantico-référentiel (le contenu est identique).

e. *Nature vs fonction.* L'apposition concerne uniquement les « éléments nominaux ». Le *Bon usage* évoque le rapport de l'apposition avec l'attribut, qui peut quant à lui être adjectival :

On pourrait se demander pourquoi, dans le cas de l'attribut, on ne ressent pas le besoin d'avoir une désignation distincte selon que cet attribut est un nom ou un adjectif, alors que l'on sépare l'épithète de l'apposition.

Certains parleraient simplement d'épithètes, soit adjectivales, soit nominales. Il nous semble pourtant que les particularités décrites plus loin justifient la distinction. (Grevisse et Goosse, 2016 : §340)

Nous éprouvons toutefois des difficultés à identifier ces particularités propres à l'apposition nominale dans le texte du *Bon usage*. Restreindre l'apposition aux noms est en fait cohérent avec la manière dont la grammaire traditionnelle a tendance à associer les fonctions dites secondaires à une nature particulière : « le *complément* est un nom, l'*épithète* un adjectif, l'*apposition* un nom » (Neveu et Lauwers, 2007 : 21). Autrement dit, à une nature tend à correspondre une seule fonction.

3.2 La Grammaire critique du français (2010)

L'œuvre de M. Wilmet s'inscrit dans la continuité des travaux de G. Guillaume, dont il reprend la notion d'incidence (« mise en *rappor*t effective [...] d'un mot ou groupe de mots *apport* à un mot ou groupe de mots *support* », 2010 : §348). L'objectif de Wilmet est de fournir une nouvelle assise théorique à la grammaire, qu'il présente dans sa *Grammaire critique du français*. Nous avons analysé la cinquième et dernière version (2010).

a. Unité maximale de référence. Comme dans le *Bon usage*, la phrase constitue l'unité maximale de référence (Wilmet, 2010 : §29). Elle est définie comme « la première séquence quelconque de mots née de la réunion d'une énonciation et d'un énoncé qui ne laisse en dehors d'elle que le vide ou les mots d'un autre énoncé » (2010 : §538), l'énonciation désignant l'« ancrage de l'énoncé dans une situation de communication au triple point de vue de la personne, du temps et de la modalité (assertive, interrogative ou injonctive) » et l'énoncé le « contenu de la phrase dont l'énonciation est le contenant » (Wilmet, 2010 : 730). Similairement au *Bon usage*, la phrase est associée à la relation prédicative.

b. Relations fondamentales. À partir de l'incidence et des parties du discours, Wilmet distingue trois relations syntaxiques fondamentales. Tout d'abord, la *prédication* réfère à la relation unissant un *thème* (le support) et un *rhème* (l'apport) au moyen d'une *copule* (verbe liant l'apport au support). Les trois concepts, axiomes de la théorie, sont définis circulairement : « dans l'acception ici retenue, le *thème* constitue ni plus ni moins le support de la prédication », la prédication est l'« affectation d'un rhème à un thème », etc. (Wilmet, 2010 : §560, 732). Le terme de *prédicat* est utilisé par Wilmet comme synonyme de *rhème*. Ensuite, la *détermination* désigne la relation entre un nom (le support) et ses *déterminants* (les apports) (Wilmet, 2010 : §531). Enfin, la *complémentation* réfère à la relation entre un verbe, un adjectif ou une relation existante² (les supports) et leurs compléments (les apports) (Wilmet, 2010 : §532). On trouvera une représentation schématique de ces relations³ ci-dessous.

Tableau 1. Synthèse des relations fondamentales de Wilmet (2010)

	Prédication	Détermination	Complémentation		
<i>Support</i>	Thème	Nom	Adjectif	Verbe	Relation
<i>Apport</i>	Rhème	Déterminants	Compléments		

c. Critères définitoires. À la prédication constitutive de l'énoncé peut s'adjoindre une (ou plusieurs) prédication seconde, qui constitue un nouveau rhème ou *apposition*. Les éléments de la prédication première sur lesquels se greffe la prédication seconde constituent quant à eux le thème ou l'*apposé*. Ainsi définie, l'apposition englobe une série de phénomènes relevant traditionnellement de fonctions ou de structures différentes :

- (2) *Je m'appelle Socrate*. [attribut de l'objet]
- (3) *Sa nièce arrivant, c'était le feu dans la maison*. [proposition absolue]
- (4) *On entend un enfant pleurer dans la chambre voisine*. [proposition infinitive]
- (5) *Paraissez, Navarrais, Maures et Castellans...* [apostrophe]

Étonnamment, le linguiste souligne l'aspect facultatif de la prédication seconde, en opposition au caractère obligatoire de la prédication première : « la prédication est 1° première [...] et obligatoire ou 2° seconde et facultative » (Wilmet, 2010 : 732, voir aussi 1997 : 420, 2010 : §584, 2011 : 31). Or, les exemples utilisés montrent que la prédication seconde est soit facultative soit obligatoire : les appositions des énoncés (2) et (4) ne sont pas supprimables. Il serait ainsi plus adéquat de considérer que la prédication seconde n'est pas facultative *mais qu'elle l'est dans certains cas*, contrairement à la première.

On retrouve des similitudes entre la définition de Wilmet et celle de Neveu (2021a) : les notions de terme support (i) et de terme descripteur apport (iv), inspirées des travaux de Guillaume, ainsi que le prédicat second (vii) que constitue le terme descripteur, qui « prédique les propriétés de son support » (vi). Les deux définitions ne sont toutefois pas strictement équivalentes (voir à ce propos Neveu 2021b), en particulier quant au détachement, définitoire chez Neveu.

d. Composantes linguistiques. Critiquant les fondements logiques et rhétoriques de l'apposition, Wilmet revendique le caractère « purement syntaxique » de sa définition (2010 : §613). Si l'apposition est bien identifiée à un type de relation syntaxique (la prédication) subordonné à une autre prédication, les éléments thématiques et rhématiques sont au cœur de la définition de l'apposition donnée par Wilmet : celle-ci s'inscrit donc dans une approche non seulement morphosyntaxique, mais surtout énonciative-hiérarchique⁴ de la langue.

e. Nature vs fonction. La *Grammaire critique* autorise plusieurs parties du discours à exercer la fonction appositive, à savoir le nom, l'adjectif, le verbe et la « sous-phrase » (Wilmet 2010 : §617). L'apposé possède quant à lui une nature nominale ou pronominale, et il peut s'agir d'une phrase complète (« incidentes à la phrase entière » de Van den Bussche 1988), comme dans l'exemple (6).

- (6) *Spectacle attendrissant, ce sont alors les deux pères adoptifs qui s'occupent du bébé.*

3.3 La *Grammaire méthodique du français* (2021)

La *Grammaire méthodique* a pour objectif d'être « une grammaire linguistique globale qui s'appuie sur les méthodes et modèles linguistiques actuels » tout en « pren[ant] en compte les acquis de la tradition grammaticale française au sens large » (Pellat et Riegel, 2012 : 17, 24). Publiée en 1994, elle est régulièrement mise à jour : la huitième et dernière édition, que nous avons consultée, date de 2021.

a. Unité maximale de référence. Si la *Grammaire méthodique* comprend un chapitre consacré au « Texte et discours », l'unité maximale de référence demeure presque toujours la phrase, qui est définie à partir de deux aspects : cette dernière « constitue l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles », tout en étant la seule unité exprimant « l'attitude illocutoire du locuteur (assertion, questionnement, etc.) à l'égard du contenu » (Riegel *et al.*, 2021 : 203-204).

b. Relations fondamentales. L'ouvrage ne mentionne pas explicitement de relations fondamentales structurant la grammaire, hormis dans le cadre de la phrase complexe. Cette dernière est construite par juxtaposition, coordination, subordination ou insertion (Riegel *et al.*, 2021 : 781-782). Le choix ne pas présenter de relations s'appliquant à l'ensemble des structures grammaticales pourrait s'expliquer par la volonté des auteurs de ne pas s'inscrire dans un courant spécifique (on observe p.ex. la coprésence d'arbres syntagmatiques et de l'analyse traditionnelle).

c. Critères définitoires. La *Grammaire méthodique* maintient le critère de la transformation en copule énoncé par le *Bon usage* (→3.1) : l'apposition correspond à une « proposition attributive réduite » (Riegel *et al.*, 2021 : 354). La définition se singularise toutefois de celle du *Bon usage* par deux aspects. D'une part, une distinction est opérée entre *nom* et *groupe nominal* (Riegel *et al.*, 2021 : 269-270). Ce dernier est défini catégoriellement comme un ensemble composé au minimum d'un nom et d'un déterminant et syntaxiquement comme un élément pouvant jouer le rôle de sujet, de complément et d'apposition. Alors que le *Bon usage* associe l'apposition à un « élément nominal », précédé ou non d'un déterminant, la *Grammaire méthodique* restreint a priori l'apposition au groupe nominal. Néanmoins, cette opposition est relativisée par l'« absence facultative du déterminant [...] étendue pour les appositions » (Riegel *et al.*, 2021 : 354-355). Cette absence facultative n'est malheureusement pas expliquée.

D'autre part, la *Grammaire méthodique* considère que l'apposition est par définition en position détachée (Riegel *et al.*, 2021 : 354), entendue comme le caractère facultatif (sémantique ou syntaxique ?), la position subordonnée et la présence d'une virgule (ou pause à l'oral). Ceci a pour conséquence d'évacuer du champ de l'apposition les constructions du type (7a).

- (7) a. *Une justice escargot*
 b. *Une justice lente*

La grammaire attribue aux structures non détachées telles que (7) la fonction d'épithète, justifiant ce choix pas des critères distributionnel (commutation possible entre l'adjectif et le nom) et sémantique (« même rôle déterminatif », Riegel *et al.*, 2021 : 345-346).

La définition de la *Grammaire méthodique* semble s'inspirer partiellement des travaux de Neveu, qui est cité deux fois dans la bibliographie consacrée aux constructions attributives détachées (Neveu 1998, 2000a). On peut noter ainsi la présence, dans la *Grammaire méthodique*, du détachement du terme descripteur (i) et de la prédication seconde (vi). Néanmoins, comme cela a été mentionné précédemment (→3.1), chez Neveu, la prédication n'est pas nécessairement attributive et le terme descripteur ne se restreint pas qu'aux noms.

d. Composantes linguistiques. Le plan morphosyntaxique est la composante majoritairement mobilisée, à travers les notions de relation attributive, de parties du discours et de dépendance syntaxique. Quant au rôle non déterminatif de l'apposition, il se situe sur le plan sémantico-référentiel.

e. Nature vs fonction. Contrairement au *Bon usage*, la *Grammaire méthodique* considère que le nom peut exercer la fonction d'épithète. La corrélation entre nature et fonction est ainsi assouplie, mais le lien reste étroit pour d'autres fonctions : la notion d'*épithète détachée* est maintenue pour qualifier les groupes adjectivaux en position détachée. La grammaire justifie ce choix en regard du « désordre terminologique » que susciterait « l'application de la notion d'apposition à l'adjectif qualificatif détaché » (Riegel *et al.*, 2021 : 355). Élargir la fonction d'apposition à l'adjectif détaché nous paraît pourtant cohérent avec la mention de noms épithètes, d'autant que les différences entre l'*épithète détachée* et le *nom apposé* ne sont pas explicitées.

3.4 La Grammaire française de Piron (2013)

La *Grammaire française. Mise à niveau* de S. Piron est un ouvrage destiné aux étudiants entrant à l'université (2013 : 7). Elle s'inscrit dans la lignée de l'Analyse en Constituants Immédiats. La spécificité de cette approche, dont on attribue la paternité à L. Bloomfield (1933 : ch. 12), est de concevoir l'analyse syntaxique à travers des relations du type partie-tout, souvent formalisées par des parenthésages ou des structures arborescentes. L'Analyse en Constituants Immédiats s'oppose en cela aux autres modèles grammaticaux envisagés, se fondant davantage sur des relations de type gouverneur-dépendant (Tesnière 1959, Kahane et Mazziotta 2015 : 153-154).

a. *Unité maximale de référence.* L'unité maximale de référence est la phrase (P), entendue comme la somme d'un groupe nominal (GN) et d'un groupe verbal (GV) (Piron, 2013 : 197).

b. *Relations fondamentales.* Si les relations fondamentales ne sont pas présentées au sein de la grammaire⁵, la relation fondamentale de l'Analyse en Constituants Immédiats est l'inclusion : les unités sont incluses dans des unités abstraites d'un rang supérieur, formant ainsi leurs constituants immédiats. Par exemple, dans (8), la préposition *à* et le pronom *lui* forment ensemble un groupe prépositionnel (GPrép), qui se combine lui-même avec le verbe *pense* pour former un GV, etc. (Piron, 2013 : 247). L'un des critères utilisés pour déterminer les inclusions est celui de la commutation : *à lui* commute avec *y* sans que la phrase soit mal formée, ce qui implique une forte cohésion.

(8) *Elle pense à lui.*

c. *Critères définitoires.* Analyser la fonction appositive dans le cadre d'une approche en constituants peut paraître inadéquat, puisque l'opposition entre nature et fonction *y* est peu pertinente. La fonction appositive suppose en effet une relation entre deux unités concrètes : *x* est l'apposition de *y*. Or l'Analyse en Constituants Immédiats postule, d'une part, un seul type de relation, la cointégration, et, d'autre part, un rapport entre les unités médié par une unité abstraite (un « groupe » intégrant des constituants). Ces deux aspects peuvent être perçus au moyen d'une formalisation arborescente. La figure 1 compare l'approche dépendancielle et l'approche en constituants.

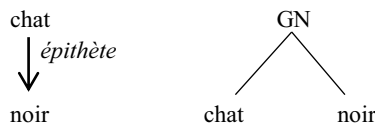


Figure 1. Formalisations arborescentes concurrentes de *chat noir*

Le terme d'*apposition* n'est d'ailleurs pas présent au sein de la grammaire⁶. Pour autant, on retrouve une construction traditionnellement apparentée aux structures appositives, dans le cas où « le groupe nominal contient un autre groupe nominal » (Piron, 2013 : 143). L'auteure précise que « l'expansion GN doit signifier la même chose que l'ensemble formé par le déterminant et le noyau » (Piron, 2013 : 143), le noyau désignant la partie essentielle au sens et à la constitution du groupe, en opposition à l'expansion. On trouvera un exemple dans la figure 2, où *le sport* réfère à la même réalité que *votre passion*.

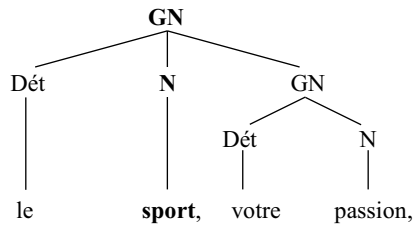


Figure 2. Construction apparentée à l'apposition dans Piron (2013 : 143)

La coréférence n'est pas considérée comme définitoire par Neveu (2021a), notamment en raison de sa vision dynamique de l'apposition : « l'explication coréférentielle des appositions déterminées [...] bloque toute ordination entre les appositifs et donc toute partition du système en termes de support et d'apport ». Au niveau référentiel, le linguiste préfère expliquer que le support et l'apport définissent « une cellule référentielle et informationnelle affectée d'une forte coalescence » (v).

d. Composantes linguistiques. Si l'on considère que la construction que formalise la figure 2 est une apposition, la composante morphosyntaxique (parties du discours spécifiques) ainsi que la composante sémantico-référentielle (identité référentielle) sont mobilisées.

e. Nature vs fonction. La distinction entre nature et fonction n'est pas complètement pertinente dans une approche en constituants : les deux notions ne sont pas distinguées nettement, ce qui explique que la terminologie des parties du discours est majoritairement utilisée pour catégoriser les unités (« groupe nominal ») et que la notion d'apposition n'est pas mentionnée.

3.5 La Grande Grammaire du français (2021)

La *Grande Grammaire du français* est le résultat d'un projet dirigé par A. Abeillé et D. Godard mobilisant une soixantaine de linguistes. L'objectif est de proposer une « grande grammaire » du français, qui « combin[e] les bonnes propriétés des grammaires précédentes, tout en bénéficiant des avancées théoriques et empiriques » (Abeillé *et al.*, 2007 : 420). Les linguistes ont « opté pour une grammaire syntagmatique simple, qui est une grammaire dite de surface »⁷ (Abeillé *et al.*, 2007 : 430). Si la modélisation s'inscrit ainsi dans l'approche en constituants, elle s'inspire également de l'approche dépendancielle.

a. Unité maximale de référence. La *Grande Grammaire* présente la syntaxe comme l'étude de « la façon dont [les mots] se combinent pour former des expressions plus larges (ou syntagmes) et des phrases » (Abeillé et Godard, 2021 : XXXI). L'unité maximale de référence est donc la phrase, qualifiée d'« unité privilégiée » (Abeillé et Godard, 2021 : XXXI). Elle se définit comme « une suite de mots, à l'écrit ou à l'oral, structurée selon les règles de la syntaxe, et combinant le plus souvent un sujet et un verbe », qui, au niveau sémantique, « décrit une situation, c'est-à-dire un événement ou un état » (Abeillé et Godard, 2021 : 5).

b. Relations fondamentales. Outre la relation d'inclusion de l'approche en constituants, la *Grande Grammaire* définit neuf fonctions syntaxiques précisant les liens de dépendance entre les mots. Ces fonctions sont relativement éloignées de la grammaire traditionnelle : il s'agit de l'*ajout*, du *complément*, du *coordonné*, de l'*extrait*, du *marqueur*, du *périphérique*, du *spécifieur*, du *sujet* et de la *tête*. Formellement, les diagrammes comprennent toujours

des unités abstraites composées de constituants, mais les traits sont typés selon la fonction syntaxique. Par exemple, dans la figure 3, le syntagme nominal (SN) *Paul* et le syntagme verbal (SV) *espère qu'il partira* sont les constituants immédiats de la phrase tout en exerçant chacun une fonction, respectivement *sujet* et *tête*.

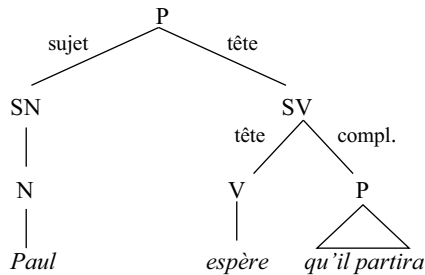


Figure 3. Exemple d'arbre syntaxique de la *Grande Grammaire* (Abeillé et Godard, 2021 : 9)

La fonction de *tête* est importante : elle désigne le mot ou le syntagme déterminant la catégorie du syntagme, ses propriétés morphosyntaxiques ainsi que son type sémantique (Abeillé et Godard, 2021 : xxxix). La tête est l'élément hiérarchiquement supérieur d'un syntagme : dans la figure 3, le sujet et le complément dépendent de la tête de leur syntagme.

c. Critères définitoires. Si l'apposition ne fait pas partie des fonctions syntaxiques du modèle théorique de la *Grande Grammaire*, une section lui est consacrée au sein de l'ouvrage (Abeillé et Godard, 2021, 460-462). La notion est considérée comme un *ajout* au nom ou au SN. Contrairement au *complément*, l'ajout est toujours facultatif, peut parfois précéder le nom et n'est pas sélectionné par ce dernier. Cette distinction permet par exemple d'opposer *ce type [de livre]* à *le journal [de lundi]* (Abeillé et Godard, 2021 : 442). Quatre propriétés définissent l'apposition (Abeillé et Godard, 2021 : 460) :

- elle peut être un nom, un SN, un adjectif, un syntagme adjectival, un participe, un syntagme prépositionnel, un infinitif ou une subordonnée en *que* ;
- elle est incluse dans le SN ;
- elle suit le nom ou le SN et est précédée d'une frontière prosodique (oral) ou d'une virgule (écrit) ;
- elle exprime une propriété ou une identité, sans changer la référence du SN.

Sur un plan strictement syntaxique, l'apposition pourrait être rapprochée de la coordination. Touratier (2005 : 280, cité dans Mazziotta, 2011 : 35), qui s'inscrit également dans une approche en constituants⁸, juge d'ailleurs qu'« il n'y a [...] aucune différence entre un SN juxtaposé à un autre SN et un SN qui serait apposé à un autre SN. Dans les deux cas, la construction formée sera un SN dont les deux constituants immédiats sont des SN ». Toutefois, la *Grande Grammaire* estime que « plusieurs propriétés distinguent nettement [l'apposition] de la coordination de syntagmes nominaux » (Abeillé et Godard, 2021 : 1765). Syntactiquement, la seule différence est le type de fonction exercée par les constituants du SN hiérarchiquement supérieur : l'apposition dépend d'une tête alors que les SN coordonnés sont de même niveau syntaxique (fonction de *coordonné*). La figure 4 illustre la similarité entre les deux structures.

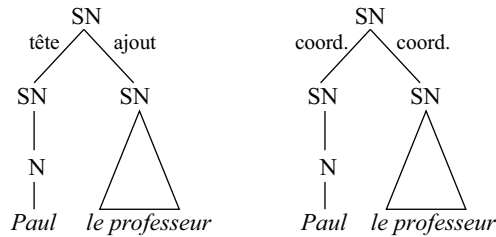


Figure 4. Opposition entre apposition et coordination (à partir de Abeillé et Godard, 2021)

Même si elles sont exprimées différemment, il nous semble que les définitions de la *Grande Grammaire* et de Neveu (2021a) sont celles qui sont les plus similaires. En effet, on reconnaît dans les critères définitoires de la grammaire la nature variée du terme descripteur (iii), qui prédique des propriétés (iv), parfois dans une relation d'identité (vii). La dernière propriété évoquée par la *Grande Grammaire* rejoint également l'impossibilité d'une coréférentialité de l'apposition. Un aspect distingue tout de même les deux définitions. Il s'agit du caractère détaché du terme descripteur (i), que l'on pourrait associer à la troisième propriété (« elle suit le nom ou le SN et est précédée d'une frontière prosodique ou d'une virgule »). Outre que la définition de Neveu ne mobilise pas explicitement les composantes prosodiques et graphiques, elle ne se limite pas aux segments qui suivent directement le support : le terme détaché « occup[e] une position périphérique à la structure argumentale de l'énoncé » (ii) et peut être « antéposé ou postposé » au support (v).

d. Composantes linguistiques. L'apposition est définie au niveau morphosyntaxique (fonction d'ajout, natures spécifiques) et au niveau sémantico-référentiel (expression d'une propriété ou d'une identité, absence de modification de la référence).

e. Nature vs fonction. La distinction entre nature et fonction est présente dans la *Grande Grammaire*, mais les fonctions ne sont pas celles de la grammaire traditionnelle. La construction syntaxique correspondant à l'apposition est par contre détaillée, ce qui informe de la conception des auteurs quant aux parties du discours pouvant exercer la fonction : le nom, l'adjectif, le participe, l'infinitif, la phrase subordonnée en *que* et le syntagme nominal, adjectival et prépositionnel.

4 Synthèse

Le rapide panorama qui vient d'être réalisé, nécessairement partiel, amène à s'interroger sur les différences majeures entre les approches étudiées. Il nous semble que quatre lignes de partage peuvent être distinguées : les relations associées à l'apposition (→4.1), l'intégration dans le modèle syntaxique (→4.2), les composantes linguistiques mobilisées (→4.3) et le rapport entre nature et fonction (→4.4). On trouvera en annexe (→6) un tableau récapitulatif l'analyse.

4.1 Relations associées à l'apposition

La ligne de partage la plus évidente est sans doute le type de phénomène associé à l'apposition, qui a ordonné l'analyse : elle est tantôt rapprochée de la prédication (*Bon usage, Grammaire critique*), du détachement (*Grammaire méthodique*), de l'expansion (*Grammaire* de Piron) et de la coordination (*Grande Grammaire du français*). Il est remarquable qu'une fonction soit associée aux trois relations fondamentales de la grammaire traditionnelle (→3.1) : la *prédication* est mentionnée explicitement par la

Grammaire critique et implicitement par le *Bon usage* et la *Grammaire méthodique* (notion de « relation attributive ») ; la *subordination* est mobilisée par tous les modèles sauf la *Grammaire* de Piron et la *Grande Grammaire* ; l'apposition peut être rapprochée de la *coordination* dans la *Grande Grammaire*.

4.2 Intégration de l'apposition dans l'économie du modèle

L'apposition occupe une place plus ou moins centrale dans l'économie du système linguistique des modèles envisagés. Ceux-ci peuvent selon nous être répartis en trois catégories. Tout d'abord, le *Bon usage* et la *Grammaire méthodique* considèrent que la notion est une fonction d'un mot dépendant du nom. La deuxième catégorie comprend la *Grammaire critique*, qui associe l'apposition à une relation fondamentale de l'architecture théorique : il s'agit de l'apport d'une prédication subordonnée à une prédication première. Enfin, les deux approches héritées de l'Analyse en Constituants Immédiats forment la troisième catégorie. Les deux modèles ne mobilisent plus le terme d'*apposition*, alors que la réalité linguistique désignée par ce dernier est désormais prise en charge, plus ou moins totalement, par d'autres concepts (*expansion* dans la *Grammaire* de Piron, *ajout* dans la *Grande Grammaire*).

Cette tripartition peut également être interprétée en regard du rapport à la grammaire traditionnelle. La première catégorie s'inscrit dans la continuité de la tradition en concevant l'apposition comme une relation dépendancielle spécifique. Le terme est maintenu et le concept se voit précisé. Dans la *Grammaire critique*, par contre, le mot est utilisé mais la notion désigne désormais une relation fondamentale, possédant dès lors une extension beaucoup plus large que celle de la grammaire traditionnelle. Quant à la troisième catégorie, elle se distingue encore plus de la tradition, puisqu'elle ne fait quasiment plus usage du terme d'*apposition*. Si la *Grande Grammaire* explique l'équivalent de l'apposition au sein de son modèle théorique, le terme n'est plus cité dans la *Grammaire* de Piron. Le tableau ci-dessous schématise les oppositions.

Tableau 2. Maintien de l'*apposition* dans les approches modernes

	<i>Bon usage</i> <i>Grammaire méthodique</i>	<i>Grammaire critique</i>	<i>Grande Grammaire</i> <i>Grammaire du français</i>
<i>Maintien du terme</i>	Oui	Oui	Non
<i>Maintien de la notion</i>	Oui	Non	Non
<i>Attitude générale</i>	Précision du sens	Élargissement du sens	Traduction/Suppression

4.3 Recours aux composantes linguistiques

Les trois plans définis par Hagège (2013) sont utilisés à des échelles diverses en vue de définir la fonction appositive :

- Le *point de vue morphosyntaxique* est systématiquement mobilisé. Le recours aux parties du discours dans tous les modèles explique cette prédominance.
- Les modèles font régulièrement appel au *point de vue sémantico-référentiel* : il s'agit du caractère supprimable (*Bon usage*), du rôle non déterminatif (*Grammaire méthodique*), de l'identité référentielle (*Grammaire* de Piron, *Grande Grammaire*), de l'expression d'une propriété ou d'une identité (*Grande Grammaire*).
- Le *point de vue énonciatif-hiérarchique* est quant à lui au cœur de la *Grammaire critique*, qui fonde la prédication sur l'opposition entre *thème* et *rhème*.

Ces observations appellent trois remarques. Tout d'abord, l'autonomie de la syntaxe est mise à mal : afin de définir une fonction syntaxique, l'ensemble des modèles mobilise d'autres composantes que la syntaxe à proprement parler. D'autre part et corollairement, l'hypothèse des trois plans en interaction que défend Hagège (2013 : 33-34) s'articule assez bien à ce qui est observé, puisque la fonction chevauche les différents plans. Enfin, la définition de Neveu (2021a), référence dans le domaine scientifique, mobilise elle-même les trois composantes ($\rightarrow 1$). On peut noter qu'hormis la *Grammaire* de Piron (dont l'apposition ne fait pas partie de la terminologie), toutes les grammaires basent leur définition sur l'une ou l'autre caractéristique mise en évidence par Neveu (2021a). La singularité des grammaires de référence est qu'elles ne présentent qu'une facette de l'apposition, en recourant à un nombre plus ou moins important de composantes linguistiques, réduisant dès lors la complexité de la notion.

4.4 Opposition entre parties du discours et fonction

Les modèles limitent l'apposition à un nombre plus ou moins élevé de parties du discours : l'« élément nominal » dans le *Bon usage* et le nom dans la *Grammaire méthodique* ; le nom, l'adjectif, le verbe et la « sous-phrase » dans la *Grammaire critique* ; le nom, l'adjectif, le participe, l'infinitif, la phrase subordonnée en *que* et les syntagmes nominal, adjectival et prépositionnel dans la *Grande Grammaire*. Dans la *Grammaire* de Piron, l'opposition entre nature et fonction n'est que peu pertinente, les deux concepts se recouvrant. Schématiquement, on peut représenter le rapport entre *nature* et *fonction* au moyen d'une ligne continue dont l'extrémité gauche indique une distinction nette entre les concepts et l'extrémité droite une identité :

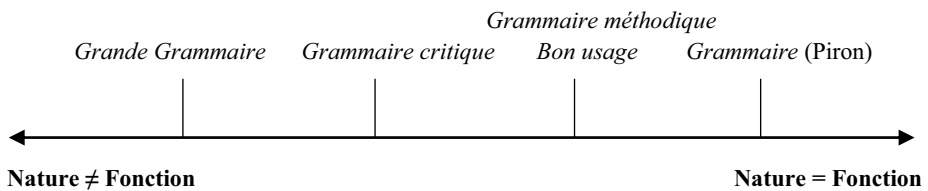


Figure 5. Spectre de la corrélation entre nature et fonction appliqué à l'apposition

Plus transversalement, le nom constitue la nature la plus couramment convoquée, puisqu'elle est la seule à apparaître dans tous les modèles syntaxiques se basant sur l'opposition entre partie du discours et fonction. Cependant, certains modèles opèrent une distinction entre nom nu et actualisé : la *Grammaire méthodique* estime que seul un *groupe nominal* peut exercer la fonction (malgré une absence facultative du déterminant) et les grammaires inspirées de l'approche en constituants distinguent le nom du groupe/syntagme nominal.

5 Conclusion

L'étude du traitement de l'apposition dans la grammaticographie de référence a nécessité d'envisager plusieurs modèles grammaticaux. Ces derniers comportent des stratégies définitoires pour le moins hétérogènes : la notion est associée à la prédication, au détachement, à l'expansion, à la subordination et à la coordination ; elle mobilise des composantes syntaxiques, sémantiques et énonciatives ; elle est associée à des parties du discours plus ou moins nombreuses, le nom constituant un socle commun. Ces approches définitoires concurrentes expliquent sans doute partiellement le flou existant autour de la fonction, même s'il ne faut pas sous-estimer le poids de la tradition grammaticale

(Chevalier, 1996 : 48-49, Neveu et Lauwers, 2007 : 18), de laquelle les théories modernes remobilisent, moyennant divers ajustements, les critères de définition. Une autre piste explicative pourrait être le caractère multidimensionnel de l'apposition. Si, dans sa synthèse, Neveu (2021a) relève pas moins de quinze caractéristiques, les grammaires de référence ont recours à l'une ou l'autre propriétés, voire à quelques-unes (la prédication, la coalescence référentielle, le détachement du terme descripteur, etc.), mais ces dernières ne sont pas nécessairement identiques selon les ouvrages envisagés.

Pour autant, il paraît légitime de se questionner sur la polysémie du terme au sein du métalangage grammatical, dont on connaît parfois les excès. L'argumentaire d'un récent colloque se demandait à ce propos s'il était « envisageable de définir un appareil descriptif minimal ('basic linguistic theory') fait de principes, de notions, voire de métatermes communs, qui constituerait une sorte de préalable à toute théorie linguistique »⁹. L'intégration de l'apposition au sein de cet appareil descriptif minimal pose question. Prudent, Neveu juge que « la description n'a pas forcément à souffrir de son absence ou de sa disparition » (Neveu 2021a). Il nous semble que l'apposition a ceci de paradoxal qu'elle comporte une forte polysémie (ce qui conduirait à l'écarter ou à la redéfinir) mais qu'elle permet en même temps de rendre compte de structures au cœur du modèle (Wilmet par exemple) ou en marge de celui-ci (ce qui attesterait de son utilité). Comme on l'a observé, l'apposition subit alors tantôt une précision sémantique, une redéfinition radicale, voire une suppression du métalangage.

Plus largement, si « la notion fait subir [une rude mise à l'épreuve] aux concepts d'intégration, de hiérarchie, de dépendance, de prédication, de référence, dont elle souligne le caractère encore très approximatif dans l'explication linguistique » (Neveu, 2000b : 12), nous serions tenté d'élargir cette analyse aux modèles grammaticaux : l'apposition se révèle en effet être une précieuse clé d'entrée afin de les analyser. Certes, la diversité des stratégies définitoires atteste des différences entre les modèles, mais celles-ci se manifestent également à travers l'unité maximale de référence et les relations fondamentales, qui varient considérablement selon les approches. Nous pouvons observer que l'ensemble des grammaires envisagées se situent dans un cadre phrastique, ce qui explique que le fonctionnement macrosyntaxique mentionné par Neveu (2021a) n'y est pas évoqué explicitement. Une piste de prolongement intéressante pourrait être l'élargissement du corpus non seulement à d'autres grammaires dites « traditionnelles », mais aussi à des études syntaxiques ponctuelles et des grammaires de type macrosyntaxique, qui renouvellent la description grammaticale. De cette manière, on pourra pleinement identifier le statut singulier de l'apposition au sein du discours grammatical contemporain.

6 Annexe**Tableau 3.** Synthèse des grammaires analysées

	<i>Bon usage (2011)</i>	<i>Grammaire critique du français (2010)</i>	<i>Grammaire méthodique du français (2018)</i>	<i>Grammaire française. Mise à niveau (2013)</i>	<i>Grande Grammaire du français (2021)</i>
<i>Tradition théorique</i>	Grammaire traditionnelle	Guillaume	Tradition grammaticale et linguistique	Analyse en Constituants Immédiats	
<i>Unité maximale de référence</i>	Phrase	Phrase	Phrase	Phrase	Phrase
<i>Relations fondamentales</i>	Prédication, subordination, coordination	Prédication, détermination, complémentation	Juxtaposition, coordination, subordination, insertion	Inclusion	Inclusion et fonctions
<i>Définition de l'apposition</i>	Transformation attributive	Prédication seconde	Transformation attributive et détachement	(Constituant immédiat d'un GN et identité référentielle)	Ajout d'un nom ou SN et expression d'une propriété ou identité
<i>Phénomène associé</i>	Prédication	Prédication	Détachement	(Expansion)	Coordination
<i>Composantes linguistiques</i>	Morphosynt., sémantico-réf.	Morphosynt., énonciative-hiér.	Morphosynt., sémantico-réf.	(Morphosynt., sémantico-réf.)	Morphosynt., sémantico-réf.
<i>Nature de l'apposition</i>	Élément nominal	Nom, adjectif, verbe, sous-phrase	Nom	/	Nom, adjectif, participe, infinitif, phrase sub. en <i>que</i> , SN, Sadj., SPrép.
<i>Nature du gouverneur</i>	Nom	Nom, phrase	Nom		Nom, SN

Références bibliographiques

- Abeillé, A. et Godard, D. (dir.) (2021). *La Grande Grammaire du français*. Arles : Actes Sud.
- Abeillé, A., Delaveau, A. et Godard, D. (2007). La Grande Grammaire du français : principes de construction. *Revue roumaine de linguistique*, 52/4, 419-436.
- Blasco-Dulbecco, M. et Caddéo, S. (2001). Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique. *Recherches sur le français parlé*, 16, 125-149.
- Bloomfield, L. (1933). *Language*. New York : Henry Holt.
- Chevalier, J.-C. (1996[1994]). *Histoire de la grammaire française*. Paris : P.U.F.
- Grevisse, M. et Goosse, A. (2016[1936]). *Le Bon usage*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Hagège, C. (2013[1982]). *La structure des langues*. Paris : P.U.F.
- Havu, E. et Pierrard, M. (éds) (2008). La prédication seconde : essai de mise au point. *Travaux de linguistique*, 57.
- Kahane, S. et Mazziotta, N. (2015). Syntactic polygraphs. A formalism extending both Constituency and Dependency. In Kuhlmann, M., Kanazawa, M. et Kobele, G. M. (éds), *Proceedings of the 14th Meeting on the Mathematics of Language (MoL 14)*, 152-164.
- Lago, J. (1994). L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction ? *L'Information grammaticale*, 63, 12-17.
- Mazziotta, N. (2011). Coordination of verbal dependents in Old French : coordination as a specified juxtaposition or apposition. In Gerdes, K., Hajicova, E. et Wanner, L. (éds), *Proceedings of the International Conference on Dependency Linguistics (Depling 2011)*, 28-37.
- Neveu, F. (1996). La notion d'apposition en linguistique française : perspective historique. *Le Français moderne*, 64/1, 1-27.
- Neveu, F. (1998). *Études sur l'apposition. Aspects du détachement nominal et adjectival en français contemporain, dans un corpus de textes de J.-P. Sartre*. Paris : Champion.
- Neveu, F. (2000a). *Nouvelles recherches sur l'apposition. Langue française*, 125, 3-17.
- Neveu, F. (2000b). L'apposition : concepts, niveaux, domaines. Présentation. *Langue française*, 125, 3-17.
- Neveu, F. (2021a). Apposition. *Encyclopédie grammaticale du français*. [En ligne : encyclogram.fr]
- Neveu, F. (2021b). Le traitement de l'apposition dans la *Grammaire critique du français*. Dialogue avec Marc Wilmet, *Le français moderne*, 89/1, 61-70.
- Neveu, F. et Lauwers, P. (2007). La notion de « tradition grammaticale » et son usage en linguistique française, *Langages*, 167, 7-26.
- Neveu, F. et Roig, A. (éds) (2020). *L'adjectivité. Approches descriptives de la linguistique adjectivale*. Berlin/Boston : De Gruyter.
- Neveu, F., Roig, A. et Van Raemdonck, D. (éds) (2017). *Détachement, corrélation. Travaux de linguistique*, 74.
- Pellat, J.-C. et Riegel, M. (2012). La *Grammaire méthodique du français* : élaboration d'une grammaire linguistique globale. *Langue française*, 176, 11-26.
- Piron, S. (2013). *Grammaire française. Mise à niveau*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Piron, S. (2017). *Grammaire française. Perfectionnement*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (2021[1994]). *Grammaire méthodique du français*. Paris : P.U.F.
- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

- Touratier, C. (1998). Les grammaires universitaires du français de ces dix dernières années. *Le Français moderne*, 66/1, 73-102
- Touratier, C. (2005). *Analyse et théorie syntaxiques*. Aix-en-Provence : Presses de l'Université de Provence.
- Van Den Bussche, H. (1988). Typologie des constructions dites appositives. *Travaux de linguistique*, 17, 117-135.
- Wilmet, M. (1997). L'apposition : une fonction à réestimer. In Kleiber, G. et Riegel, M. (éds), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*. Louvain-La-Neuve : Duculot, 413-422.
- Wilmet, M. (2010[1997]). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck – Duculot.
- Wilmet, M. (2011). Au carrefour de la prédication et de la détermination. *Langue française*, 171, 27-41.
- Wilmet, M. (2013). Extension, incidence et fonctions. In Ouattara, A. (dir.), *Les fonctions grammaticales. Histoire, théories, pratiques*. Bruxelles : P.I.E Peter Lang, 45-62.
- Wilmet, M. (2021). *Retour à l'analyse logique*. Paris : Classiques Garnier.

¹ Le *Bon usage* ne mobilise pas la notion de *syntagme* dans la définition de l'apposition, que l'ouvrage connaît pourtant par ailleurs (Grevisse et Goosse, 2016 : §5).

² Il s'agit là de l'héritage de l'incidence externe du second degré de G. Guillaume, dont s'inspire Wilmet.

³ La fonction *opérative*, qui concerne notamment les prépositions et les conjonctions, pourrait éventuellement être considérée comme la quatrième relation fondamentale de Wilmet (2010). Le « synopsis de nomenclature grammaticale » (2010 : 734) suggère en effet quatre fonctions. Toutefois, cette fonction semble posséder un statut inférieur aux fonctions prédicative, déterminative et complétive, en ce qu'elle ne relève pas du même mécanisme d'incidence. La fonction n'est d'ailleurs pas évoquée dans la « Redescription des fonctions » de Wilmet (2013 : 53-62) et n'est citée que dans une police plus petite dans la récapitulation de Wilmet (2021 : 78).

⁴ Plus précisément, Wilmet s'inspire de l'analyse logiciste de Chapsal, comme l'illustre d'ailleurs le titre de son dernier ouvrage, *Retour à l'analyse logique* (2021).

⁵ L'un des relecteurs nous fait justement remarquer que la section consacrée à la ponctuation mentionne la juxtaposition, l'insertion, le déplacement, la coordination, mais ces notions ne sont approfondies que dans le second volume, intitulé *Perfectionnement* (Piron, 2017), qui n'est pas analysé ici.

⁶ On retrouve certaines fonctions traditionnelles (*complément, attribut du sujet, etc.*) au sein de l'ouvrage, mais celles-ci sont illustrées par des structures et une terminologie de l'approche en constituants.

⁷ Ce qui nous semble contredire, dans l'article dont est tirée la citation, la phrase qui la précède : « il est donc exclu que la grammaire relève d'un formalisme particulier » (Abeillé *et al.*, 2007 : 430). Certes, la grammaire présentée ne peut être considérée comme une grammaire formelle. Il n'en demeure pas moins qu'elle présente une série de représentations graphiques résultant de choix formels et théoriques.

⁸ Le problème se pose différemment dans la *Grammaire française* de Piron (2013), pourtant également fondée sur une approche en constituants. En effet, la coordination sans conjonction (« coordonnant » chez Piron) n'est pas envisagée et l'apposition ne se situe pas au même niveau hiérarchique que le GN coordonné : la première se combine avec un déterminant et un nom pour former un GN (→3.4) alors que le second se combine avec un autre GN pour former un GN d'un niveau supérieur.

⁹ Il s'agit de l'appel à communications du colloque international « Description de l'oral et méthodes d'analyse en linguistique : perspectives actuelles », organisé en octobre 2021 à Nancy.